



## Communiqué de presse

Date 12.09.2016

---

### Sommet national de l'initiative Personnel qualifié suisse

**Le Sommet national de l'initiative Personnel qualifié suisse a eu lieu le 12 septembre 2016 à Berne. Sous la houlette du président de la Confédération Johann N. Schneider-Ammann, des représentants de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux se sont entretenus de divers thèmes, et plus particulièrement de la conciliation des vies professionnelle et familiale.**

Après une introduction du président de la Confédération, le système d'indicateurs mis à jour et développé par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) visant à évaluer la demande de personnel qualifié a été présenté. Ce système offre une vue d'ensemble de la situation du personnel qualifié dans quelques 380 professions et jette un pont vers le réservoir de main-d'œuvre.

Les représentants de la Confédération, des conférences intercantionales (CdC, CDEP, CDAS, CDIP) et des partenaires sociaux (UPS, USAM, USS, Travail Suisse) se sont concentrés sur le thème de la conciliation des vies professionnelle et familiale. Les cantons ont présenté, entre autres, certaines des mesures qu'ils ont prises en la matière. Jean-Michel Cina, président de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), a souligné que les cantons s'engagent déjà activement pour exploiter le réservoir de main-d'œuvre indigène ([www.personnelqualifie-suisse.ch](http://www.personnelqualifie-suisse.ch)). Ces dernières années, les cantons et les communes ont en effet massivement développé l'offre de places d'accueil pour les enfants afin de permettre aux parents de concilier travail et famille. Ce développement a en outre permis de créer des emplois dans le domaine de l'accueil extrafamilial. Les cantons veulent continuer de s'engager pour un accueil extrafamilial adapté aux besoins des parents, de qualité et à prix abordable.

Jürg Brechbühl, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et représentant de la Confédération, s'est référé au message concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, approuvé par le Conseil fédéral en juin 2016. Les aides financières prévues, qui s'élèvent à 100 millions de francs au total, visent à soutenir les cantons et les communes qui augmentent les subventions en faveur de l'accueil extrafamilial dans le but de réduire les coûts assumés par les parents. Marc Bugnon, directeur suppléant de l'Administration fédérale des contributions (AFC), s'est quant à lui référé au message relatif à la suppression de la discrimination des couples mariés devant l'impôt fédéral direct, mandaté par le Conseil fédéral le 31 août. Il y est question de supprimer les répercussions financières négatives sur l'activité des couples mariés. Silvie Durrer, directrice

du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), a rappelé que, à partir de 2017, la Confédération renforcera le soutien financier – prévu par la loi sur l'égalité – qu'elle apporte aux projets qui encouragent la conciliation des vies professionnelle et familiale dans les entreprises. Dans le cadre de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, la Confédération soutient en outre de nouveaux projets contribuant à accroître le réservoir de personnel qualifié indigène. Enfin, le SECO a profité du sommet pour présenter la nouvelle version du «Manuel PME Travail et famille», qui vise à offrir aux entreprises un instrument au goût du jour pour soutenir leurs stratégies en faveur de la famille. Barbara Schaerer, directrice de l'Office fédéral du personnel (OFPER), a souligné que l'administration fédérale doit aussi, en sa qualité d'employeur, contribuer à concilier travail et famille, une tâche dont elle s'acquitte de manière exemplaire.

### **Partenaires sociaux**

L'Union patronale suisse (UPS) estime que la conciliation des vies professionnelle et familiale permet de mieux exploiter le réservoir de main-d'œuvre indigène. Valentin Vogt, président de l'UPS, s'est prononcé en faveur de l'amélioration de l'offre d'accueil extrafamilial et de la déduction fiscale des frais de garde. L'Union suisse des arts et métiers (USAM), quant à elle, pense que les PME doivent renforcer les mesures existantes pour concilier travail et famille plutôt qu'inventer de nouveaux concepts.

À l'inverse, Travail Suisse estime qu'il faut consacrer davantage de ressources à la conciliation des vies professionnelle et familiale. Il faudrait investir plus d'argent (sous la forme d'une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche, p. ex.), créer des infrastructures (par le biais d'une loi-cadre assimilant les structures d'accueil à un service public, p. ex.) et aménager plus de temps (sous la forme d'un congé paternité payé et flexible, p. ex.).

L'Union syndicale suisse (USS) considère que la conciliation des vies professionnelle et familiale contribue fortement à pallier la pénurie de personnel qualifié. Il reste cependant des défis de taille. Les mesures mise en œuvre jusqu'ici vont certes dans la bonne direction, mais il reste fort à faire pour qu'elles atteignent leurs objectifs. Il faudrait investir davantage dans les structures d'accueil extrafamilial et offrir de meilleures conditions de travail pour recruter et fidéliser les travailleurs qualifiés. Par ailleurs, il serait contreproductif d'abaisser les impôts des personnes qui gagnent bien leur vie sous le prétexte trompeur de la «discrimination des couples mariés».

### **Renseignements:**

Irène Harnischberg, porte-parole du DEFR  
Tél.: 058 462 20 34

### **Département responsable:**

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR